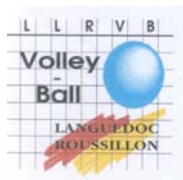


PROCES-VERBAL DE LA 64EME ASSEMBLEE GENERALE



Hôtel "Mercure" ***



Hôtel "Europe" ***

LA GRANDE MOTTE LES 4, 5 ET 6 JUIN 2004

LISTE DES PERSONNES PRESENTES

I) LIGUES REGIONALES METROPOLITAINES ET D'OUTRE-MER :**ALSACE (148 voix)**

Mr André TROESCH	(50 voix)	(T)
Mr Christian HIRTH	(49 voix)	(T)
Mme Isabelle BROGLY	(49 voix)	(T)

AQUITAINE (176 voix)

Mr Yves LABROUSSE	(59 voix)	(T)	
Mr Benjamin DERVIEUX	(59 voix)	(T)	
Mme Isabelle LALANNE	(58 voix)	(T)	<i>Excusée le Vendredi</i>

AUVERGNE (59 voix)

Mr Jean-Charles SIMON	(30 voix)	(T)
Mr Olivier SETRUK	(29 voix)	(T)

BOURGOGNE (87 voix)

Mme Claudine ROCHE	(29 voix)	(T)	<i>Excusée le Dimanche</i>
Mr Thierry GUENEAU	(29 voix)	(T)	
Mr Christophe APFFEL	(29 voix)	(T)	

BRETAGNE (312 voix)

Mr Luc AMINTAS	(104 voix)	(T)
Mr Théophile LE BIHAN	(104 voix)	(T)
Melle Anne RENAULT	(104 voix)	(T)

CENTRE (110 voix)

Mr André MENEAU	(37 voix)	(T)
Mr Gérard PALMAY	(37 voix)	(T)
Mr Patrice THOMAS	(36 voix)	(T)

CHAMPAGNE-ARDENNE (36 voix)

Mr Jean-Louis FERNANDEZ	(18 voix)	(T)
Mr Sébastien AUBERTIN	(18 voix)	(T)

CORSE (19 voix)

Non représentée

COTE D'AZUR (154 voix)

Mr René ACCUSANO	(52 voix)	(T)
Mr Eric TANGUY	(51 voix)	(T)
Mr Gérald HENRY	(51 voix)	(T)
Mr Robert METAYER		(S)

FLANDRES (253 voix)

Mr Jean-Pierre COISNE	(85 voix)	(T)
Mme Nicole ARSICAUD	(84 voix)	(T)
Mr Didier DECONNINCK	(84 voix)	(T)

FRANCHE-COMTE (31 voix)

Mr Jean-Jacques GAUTHIER	(31 voix)	(T)
--------------------------	-----------	-----

GUADELOUPE (40 voix)

Mr Tony OZIER-LAFONTAINE	(40 voix)	(T)
--------------------------	-----------	-----

GUYANE (26 voix)

Mr Alex BATHILDE	(13 voix)	(T)
Mr Jean-Louis CLAIRE	(13 voix)	(T)

ILE DE FRANCE (580 voix)

Mr Jean-Louis LARZUL	(194 voix)	(T)	(Egalement Administrateur Fédéral)
Mr Philippe VENDRAMINI	(193 voix)	(T)	
Mr Michel BOURREAU	(193 voix)	(T)	
Mr Paul CHOUPEAUX		(S)	

LANGUEDOC-ROUSSILLON (193 voix)

Mr Jean-Pierre MELJAC	(65 voix)	(T)
Mr Daniel MINNE	(64 voix)	(T)
Mr Robert SERRANO	(64 voix)	(T)

LA REUNION (70 voix)

Mme Lucie BAWEDIN	(24 voix)	(T)
Mr Jean-Marc TORIT	(23 voix)	(T)
Mme Nadine DIJOUX	(23 voix)	(T)

LIMOUSIN

Mr Pierre COMBE	(non votant)	(T)
-----------------	--------------	-----

LORRAINE (146 voix)

Mr Mohammed ABIDA	(49 voix)	(T)
Mr Jacques BICHAT	(49 voix)	(T)
Mr Albert CHARPENTIER	(48 voix)	(T)

MARTINIQUE (32 voix)

Non représentée

MAYOTTE (44 voix)

Non représentée

MIDI-PYRENEES (108 voix)

Mr Michel MARCOUL	(36 voix)	(T)
Mr Philippe POTTIER	(36 voix)	(T)
Mr Marco POLIMENI	(36 voix)	(T)

BASSE-NORMANDIE (66 voix)

Melle Nathalie VALLOGNES	(33 voix)	(T)
Mr Guy FRENEHARD	(33 voix)	(T)

HAUTE-NORMANDIE (81 voix)

Mr Christophe CHARTREUX	(27 voix)	(T)
Mr Eric BINET	(27 voix)	(T)
Mr Sylvie GILBERT	(27 voix)	(T)

NOUVELLE CALEDONIE (112 voix)

Non représentée

PAYS DE LA LOIRE (320 voix)

Mr Philippe DUPAU	(107 voix)	(T)
Mr Maurice BOISSEAU	(107 voix)	(T)
Mr Jean-Pierre MAUCHRETIEN	(106 voix)	(T)

Absent pour la partie extraordinaire
Absent pour la partie extraordinaire

PICARDIE (61 voix)

Mr Frédéric DUBOIS	(31 voix)	(T)
Mr Xavier DOMONT	(30 voix)	(T)

POITOU-CHARENTES (127 voix)

Mr Serge DELOUTRE	(43 voix)	(T)
Mr François AIMON	(42 voix)	(T)
Mr Marcel DELCROIX	(42 voix)	(T)
Mr Cédric DUPEUX		(S)

PROVENCE (145 voix)

Mr Robert FLANDIN	(49 voix)	(T)
Mr Michel GUEVENOUX	(48 voix)	(T)
Mr Alain ARIA	(48 voix)	(T)

RHONE-ALPES (326 voix)

Mr André GLAIVE	(109 voix)	(T)
Mr Pierre SUZZARINI	(108 voix)	(T)
Mr Hervé GOLFETTO	(108 voix)	(T)
Melle Sylvie PICARD		(S)
Mr Krassimir TODOROV		(S)
Mr Bernard THIVILLIER		(S)

WALLIS ET FUTUNA (28 voix)

Non représentée

II) COMITE DIRECTEUR FEDERAL :

Bureau Fédéral

Mr Jacques SHAW	Président
Mr Pierre BERJAUD	Président Délégué
Mr Daniel MURAIL	Vice-Président, en charge du Secteur Développement Associatif
Mr Jean-Pierre FLEUTIAUX	Vice-Président, en charge du Secteur Plage
Mr Gil PELLAN	Vice-Président, en charge du Secteur Communication
Mr Philippe BEUCHET	Secrétaire Général <i>Excusé le Dimanche</i>
Mr Georges MEYER	Secrétaire Général Adjoint
Mr Christian ALBE	Trésorier Général
Mr Georges GUILLET	Trésorier Général Adjoint
Mme Christiane HOUSSE	Membre
Mr Jacques TARRACOR	Membre, Président de la CCS

Membres

Mr Jean-Charles BADIN	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jean BAILLY	Membre du Comité Directeur Fédéral
Melle Valérie BLANC	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jean-Claude BOUR	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Pierre COQUAND	Membre du Comité Directeur Fédéral (présent Vendredi et Samedi)
Mr Alain CROS	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Richard GOUX	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jacques HUBY	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Patrick KURTZ	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr André LECLERCQ	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Henri MANEINT	Membre du Comité Directeur Fédéral (présent Vendredi et Samedi matin)
Mr Germain MARTIN	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Jean PERIOU	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Christophe ROHEE	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Michel RONDEAU	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mme Elisabeth ROSSI	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Olivier SERRE	Membre du Comité Directeur Fédéral
Melle Sylviane TROLARD	Membre du Comité Directeur Fédéral

III) AUTRES PRESENCES :

Mr André FROGER	Président de la Commission Fédérale d'Appel
Mr Olivier GERAL	Membre de la Commission Fédérale d'Appel
Mr Jacques LERER	Président de la Commission Centrale de Discipline et de la Commission Disciplinaire de Lutte Antidopage de 1 ^{ère} Instance
Mr Roger BARRABES	Président de la DNCG (présent Samedi)
Mr Michel COGNE	Directeur Technique National
Mr Jean-Marie SCHMITT	Directeur Technique National Adjoint
Mr Jacques BERAUD	Adjoint Directeur Technique National, responsable du secteur féminin
Mr Gérard CASTAN	Adjoint du Directeur Technique National, Chef de projet de l'Equipe de France Senior Masculine
Mr Pierre LABORIE	Responsable Pôle ressources
Mr Thierry MESSINA	Directeur Exécutif et Comptable, Secrétaire de Séance
Mr Thierry BOLOMEY	Informaticien
Melle Sylvie PROUVE	Assistante de Direction
Mme Mauricia BENON	Comptable

IV) EXCUSES :

Mr Jean-Paul ALORO	Membre du Bureau Fédéral, Représentant de la LNV
Melle Nadège COLACIURI	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Alain DE FABRY	Membre du Comité Directeur Fédéral
Mr Eric GUISSART	Membre du Comité Directeur Fédéral
Melle Jocelyne MAHIEU	Commissaire aux comptes



NB : (T) : Titulaire
(S) : Suppléant
(**Chiffre**) : Nombre de voix

I) PARTIE EXTRAORDINAIRE

Séance ouverte à 18H15**Collège maximum possible** : 3950 voix/30 Ligues**En séance** : 3647 Voix/24 Ligues votantes**Majorité des Délibérations à 2/3 → 2257 voix**

Le Président de la FFVB ouvre la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire le Vendredi 4 Juin 2004 à 18H15. Il précise que la Ligue du Limousin ne peut participer aux votes (absence de règlement financier).

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Après que le Président ait remercié Messieurs MEYER, GLAIVE et MESSINA pour leur travail sur ces modifications statutaires, Mr MEYER fait le point sur l'évolution des textes qui doivent être adoptés aujourd'hui par rapport à la situation du 27 Mars dernier correspondant aux premières décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

I) DERNIERE REDACTION DES STATUTS FEDERAUX ET DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVB
Interventions :

Mr BOISSEAU (Pays de la Loire) sur le rôle de la Commission de Contrôle et la manière dont est élue la 26^{ème} personne au Comité Directeur Fédéral (le Médecin). Par ailleurs, il souhaite que notre réglementation soit davantage adaptée au fonctionnement de la FFVB.

Mr HUBY (Administrateur Fédéral) qui s'interroge sur le rôle du Comité Directeur Fédéral dans ce nouveau contexte réglementaire.

VOTE SUR LES STATUTS FEDERAUX → Adoptés à l'unanimité**VOTE SUR LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA FFVB****Voix en séance : 3384**Pour : 3277Contre : 0Abstentions : 107 (1 Pays de la Loire)**→ Adopté à la majorité**

II) LE REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE

MM. MEYER (Président de la CCSR), GLAIVE (Chargé de Mission auprès du Président) et MESSINA (Directeur Exécutif et Comptable) commentent ce texte qui a fait l'objet de plusieurs navettes avec le Ministère des Sports.

Interventions :

Mr LARZUL (Ile de France) sur l'interprétation des annexes présentées, lesquelles semblent être contradictoires.

Mr BOISSEAU (Pays de la Loire) qui est sceptique sur la mise en place des organes disciplinaires de 1^{ère} instance sous cette forme.

Mr MESSINA (Directeur Exécutif et Comptable) qui précise que le Ministère des Sports renforce le droit à la défense et le fait qu'il y ait un chargé de l'instruction pour les affaires « importantes ».

Il indique qu'à l'issue d'une première année de mise en place, ce Règlement Général Disciplinaire pourra faire l'objet d'amendements pour l'Assemblée Générale 2005, après accord préalable du Ministère des Sports.

VOTE SUR LE REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE

Voix en séance : 3384

Pour : 3277

Contre : 0

Abstentions : 107 (1 Pays de la Loire)

→ Adopté à la majorité

III) Par ailleurs, l'ensemble des autres textes présentés sont tacitement adoptés, à savoir :

- 1) Le Règlement Disciplinaire particulier de Lutte Contre le Dopage conformément au décret N°2004-22 du 7 Janvier 2004 pris pour l'application de l'Article 16 de la loi 84-10 du 16 Juillet 1984 (vote définitif).
- 2) Le Modèle de Statuts pour Ligue Régionale affiliée à la Fédération Française de Volley-Ball compatibles avec les Statuts Fédéraux,
- 3) Le Modèle de Règlement Intérieur à l'usage des Ligues Régionales,
- 4) Le Modèle de Statuts pour Comité Départemental affilié à la Fédération Française de Volley-Ball compatibles avec les Statuts Fédéraux et les Ligues Régionales,
- 5) Le Modèle de Règlement Intérieur à l'usage des Comités Départementaux (+ annexe Modèle de Statuts de Groupement Sportif Départemental),

Fin de la séance à 19H00.

II) PARTIE ORDINAIRE

Collège maximum possible :

Voix : 3950

Lignes : 30

Collège en séance à l'ouverture :

Voix : 3655

Lignes : 24

Majorité des Délibérations → 1828 voix

Le Président de la FFVB ouvre la séance le Samedi 5 Juin 2004 à 8H45. Il précise que le quorum est atteint.

**I) LE PRESIDENT PRONONCE SON DISCOURS D'OUVERTURE
(texte intégral)**

« Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative représentant Monsieur le Ministre,

Monsieur le Maire de La Grande Motte,

Monsieur le Représentant du CROS Languedoc-Roussillon,

Monsieur le Directeur du CREPS Languedoc-Roussillon,

Monsieur le Directeur de l'Office Départemental des Sports de l'Hérault, représentant Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault et Monsieur le Président de l'Office Départemental des Sports,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Collègues et Amis,

Si vous en avez quelque souvenir en Juin 2001, date qui marquait notre première année de gestion de l'olympiade, au nom de mes collègues du Comité Directeur, je vous indiquais les 3 objectifs majeurs de l'olympiade, à savoir :

- 1) La qualification aux Jeux Olympiques d'Athènes pour nos équipes nationales Masculine, Féminine et de Beach Volley, donc notre volonté de voir le Volley-Ball Masculin installé dans le groupe des nations leader de notre sport.*
- 2) Mettre tout en œuvre pour assurer le développement qualitatif et quantitatif du Volley-Ball Français.*
- 3) Mettre en œuvre les conditions les plus favorables à la structuration du Secteur Professionnel.*

Mesdames, Messieurs, soyons heureux et fiers.

.../...

Grâce à votre collaboration, à votre soutien, le Volley-Ball Masculin Français a définitivement relevé la tête et jusqu'en 2008 sera Olympique !

Je propose que cette Assemblée Générale adresse à cette équipe, à son encadrement, à tous les athlètes qui ont contribué à construire ce succès, les félicitations qui lui sont dues.

Ce résultat est le fruit de la patience et de la persévérance, car l'on sait qu'un résultat sportif ne constitue jamais une fin en soi, mais entre dans un processus de confirmation permanent auquel se trouvent associés nos clubs en quête de succès européen.

Je pense que l'ambition de nos entraîneurs et de nos joueurs est tellement immense qu'ils n'envisagent pas leur présence à Athènes comme une simple satisfaction. Ils veulent et je le sais avec vous tous, réaliser « la performance ». Nous essayerons de les aider, sans méconnaître la difficulté de la tâche.

Depuis 1999 et à nouveau depuis l'an 2000, tous ceux qui ont servi le Volley-Ball, des élus aux deux D.T.N. successifs, aux collaborateurs de l'ombre, qu'ils soient techniciens ou administratifs, se sont associés sans retenue à cette volonté affichée de voir notre sport exposé sur le devant de la scène sportive nationale et internationale, gage d'une vitalité certaine.

Qu'ils et qu'elles en soient chaleureusement remerciés.

De la poule finale de la Ligue Mondiale, à la Médaille de Bronze des Championnats du Monde, à celle d'Argent des Championnats d'Europe, la qualification olympique offre des perspectives au Volley-Ball Français non seulement face à l'opinion publique française, mais aussi face au public sportif de la planète.

Au côté de l'Equipe de France, la soutenant dans la période nationale, certes quelque peu insuffisante, la flamme est entretenue par un Championnat Masculin Professionnel dont tout le monde se plaît à constater l'impact sur l'activité sportive nationale.

Il faut assurer encore plus de solidarité entre le secteur amateur et le secteur professionnel et veiller au bon fonctionnement de la concertation FFVB/LNV. Ces clubs ont le mérite d'entretenir en permanence l'image de notre sport et de contribuer à la formation permanente de nos internationaux qui d'année en année participent à un Championnat qui répond de plus en plus à nos besoins. Les résultats en Coupes d'Europe des clubs et notamment en Ligue des Champions éclaboussent de forte notoriété les clubs qui y participent. Leurs efforts méritent l'appui de tout le Volley-Ball national.

La Fédération et la Ligue Nationale de Volley font le pari que dans peu de temps, le Championnat Professionnel Français en Masculins deviendra le 1^{ER} d'Europe. Et si parfois quelque avis diverge entre les deux structures, cela contribue à nous obliger à nous éclairer mutuellement car l'expertise des uns et des autres est nécessaire pour que nous progressions ensemble.

Je peux vous dire que le renouvellement de l'élite dans le secteur Masculin est prêt pour la prochaine Olympiade et au-delà si les J.O. de 2012 sont attribués à Paris.

Cette activité du Secteur Masculin a occulté pendant un temps celle du Secteur Féminin.

L'examen attentif de la situation sportive et structurelle du secteur, nous a conduit, sans se lamenter sur le passé, à mettre en œuvre une politique qui débute, dont les objectifs devront être atteints étape après étape, comme cela s'est passé avec les Masculins.

La première a été de bâtir un organigramme. Les hommes et les femmes qui le composent ont reçu la responsabilité d'atteindre les objectifs identifiés, tout en maintenant une activité représentative certaine. Ces hommes et ces femmes possèdent les qualités nécessaires à la réussite.

La seconde a fait porter l'accent sur la structuration de la détection nationale.

C'est à partir de là que la formation pour le Haut-Niveau débute et elle a déjà commencé.

J'en ai en partie moi-même contrôlé les effets. Le collectif actuel des Cadettes, répondant en grande partie aux normes de la pratique de haut-niveau féminin, est une première réponse à la participation de futures internationales à l'activité des clubs de Haut-Niveau.

Si nos Juniors Féminines n'ont pas réussi à se qualifier pour le Championnat d'Europe 2004, cela signifie que nous ne possédons pas encore les potentialités nécessaires à la réalisation d'une telle performance.

Il faut qu'en 2005, l'Equipe de France Cadettes Filles se qualifie pour le Championnat d'Europe et si possible pour le Championnat du Monde.

Nous avons déposé un dossier de candidature le 31 Mai auprès de la C.E.V. pour l'organisation du Championnat d'Europe Juniors Filles et nous pensons qu'en temps utile la candidature de la Fédération devrait être déposée pour l'organisation du Championnat d'Europe Senior Féminins de 2009, en prélude peut-être aux JO de 2012 !

L'activité Senior reprend cette saison avec l'objectif de rejoindre le Groupe A Européen et de se qualifier pour les Championnats d'Europe 2007.

Parallèlement, la Ligue Nationale de Volley et la Fédération mettront tout en œuvre pour que le Championnat de France Féminin Professionnel, soutenu par un Championnat de France amateur qui, nous l'avons constaté se bonifie, prenne un nouvel essor, gagne en crédibilité et notoriété à la fois grâce aux résultats des Equipes de France et grâce aux performances des clubs dans les Coupes d'Europe.

Venons en à la qualification de nos Beacheuses et Beacheurs nationaux. Pour elles et eux, c'est à la date du 11 Juillet que le verdict tombera, mais nos espérances sont grandes de voir 1 et 2 équipes féminines, 1 ou 2 équipes masculines s'y qualifier.

Ils devront combattre durement pour obtenir cette qualification.

Mais ce qui est certain, pour les plus jeunes d'entre elles et eux, l'espoir subsistera pour 2008 à Pékin.

Nos globe-trotters du Beach ont un mérite fou, avec des moyens justes à la mesure de leurs besoins, de se mesurer aux quatre coins de la Terre à tous ceux qui veulent être parmi les 24 paires élues.

Tous nos vœux de réussite les accompagnent dans ce processus interminable de qualification.

L'activité nationale du Secteur Beach prend de plus en plus de volume. L'Adia Beach Tour, notre Championnat de France, grâce au soutien de notre partenaire, à l'activité et au savoir-faire professionnel de notre Promoteur, grâce aussi aux retransmissions télévisées en direct par TMC de la finale de chaque étape et de la reprise en semaine par Sport +, gagne donc en notoriété auprès de tous les adeptes français et étrangers du Beach Volley.

Le SWATCH WORLD TOUR de Marseille (Ligue de Provence), les Internationaux du Lavandou et le Fémina Beach (Ligue de Côte d'Azur) sont des événements qui servent la promotion du Beach en métropole et permettent d'espérer que rapidement une étape du SWATCH WORLD TOUR puisse être organisée à La Réunion.

Notre profond souhait est que chaque région se mobilise pour recevoir une étape du Championnat de France qui ne demande qu'à s'étendre à l'ensemble du territoire métropolitain.

Nos championnats nationaux ont vécu cette saison des nouvelles formules. Il conviendra d'en tirer les enseignements avantageux ou pas pour nos clubs à l'issue de la prochaine saison.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les représentants des Ligues, je dois aussi vous dire que pendant cette olympiade, les élus du Bureau Fédéral, du Comité Directeur, les membres des Commissions Centrales, de la Direction Technique Nationale, n'ont pas rechigné à la besogne.

Sous l'égide du Secteur Communication, nous avons pu faire évoluer notre revue et la rendre plus attractive et dans ce domaine, nous avons fait ce que nous avons pu pour vous adresser le plus rapidement possible les procès-verbaux et les comptes rendus. On peut toujours bien sûr essayer de mieux faire et nous pensons que l'exploitation d'Internet par nos clubs et les volleyeurs et volleyeuses nous rapprochera encore plus.

Cette Olympiade est aussi marquée par votre décision de voir la Fédération se doter d'un siège dont la capacité d'hébergement pourra permettre au personnel, à tous ceux qui fréquentent le siège fédéral, de profiter d'un espace nécessaire au bon fonctionnement de nos activités et à leur développement.

Nous avons agi pour que le Personnel Fédéral puisse remplir ses missions dans la sérénité. Notre volonté a été d'optimiser sa collaboration avec les élus et de le responsabiliser dans l'action permanente.

Dans le cadre du développement quantitatif, nous avons voulu aller de l'avant et mettre en place les conditions susceptibles de le favoriser. De la labellisation, à la simplification de l'accès à l'activité, de l'encadrement du loisir, aux activités pour les jeunes pour la valorisation de l'esprit de compétition (Volleyades), autant d'initiatives pouvant aller dans le sens de ce développement.

Mais l'on connaît les difficultés qui concourent, tous sports confondus, à la création de nouveaux clubs ou de sections de Volley-Ball au sein de clubs omnisports, car pour les jeunes s'engager actuellement dans une structure associative contraignante leur pose problème par rapport à leurs centres d'intérêt.

Pour réussir, les élus départementaux et régionaux doivent ensemble se mobiliser pour trouver et mettre en œuvre les initiatives qui déboucheraient sur les créations souhaitées.

Tout à fait conscient que l'encadrement pour accompagner cette politique de développement ne peut plus provenir simplement de l'état, l'investissement fédéral adéquat doit être consenti, en formant le vœu que l'audience en faveur du Volley-Ball soit constante grâce aux résultats sportifs qui permettent de soutenir l'image de la pratique sportive.

Par ailleurs, tout récemment, par manque de concertation évidente et d'explication suffisante, certaines dispositions relatives à la situation des Pôles Espoirs avaient placées certaines Ligues dans une situation qu'elles jugeaient pas acceptables.

Informé de cet état de fait, j'ai réuni très rapidement le Bureau Fédéral et j'ai décidé avec son accord, que le processus était immédiatement arrêté, que la concertation devait s'engager sur le champ, et que le Bureau Fédéral et le Comité Directeur en examineraient les conclusions.

En conséquence, dès à présent, les correspondances de la DTN en direction des Ligues transiteront par le Secrétariat Général. Je vous ferais part de la procédure retenue.

Je souhaite aussi vous dire que la Fédération s'est associée à l'Agence de Marketing GAMES qui agira en partenaire de la Fédération, en priorité sur l'évènementiel, tel par exemple notre candidature à l'organisation des Championnats d'Europe Masculins 2007.

Comme vous le savez aussi, il nous a fallu procéder au changement de Statuts, de mode électoral, de Règlement Intérieur et Disciplinaire.

Travail obscur, ingrat, plein d'embûches mais qui a été mené à bien par ceux qui ont eu la responsabilité de le réaliser. Merci à eux.

Celui et ceux qui ont en charge le secteur financier veillent, jour après jour, sur les finances fédérales. Leur compétence et leur vigilance s'exercent en permanence.

Ce qui a guidé notre action fut d'essayer de construire une équipe au service du Volley-Ball, une équipe dont les membres ont assuré avec dévouement, compétence, désintéressement et loyauté, la mission qu'ils ont ou qu'elles avaient accepté de conduire.

Mais il faut encore plus de « bras » pour faire face à la multiplication des activités.

Je les en remercie vivement.

L'histoire de notre Fédération s'écrit d'olympiade en olympiade, de déceptions en succès à l'image de toute activité sportive.

Restons solidaires et conviviaux, à l'écoute des uns et des autres dans un monde qui évolue, se transforme. Sachons profiter de l'aventure humaine qui nous est proposée.

Je souhaite que cette Assemblée Générale soit marquée d'un certain renouveau de notre sport, renouveau dont vous êtes, Mesdames, Messieurs les Présidents de Ligue, les premiers artisans et que nous souhaitons vous voir en être les premiers bénéficiaires dans votre engagement à servir notre sport, le Volley-Ball.

Je vous remercie de votre attention ».

Applaudissements.

Puis, le Président cède tour à tour la parole pour quelques mots de bienvenue à :

1. Monsieur SENEGAS, Vice-Président du CROS Languedoc-Roussillon,
2. Madame BERGER, Maire Adjointe aux Sports de la Grande Motte,
3. Monsieur MANSUY, Directeur du CREPS de Montpellier,
4. Monsieur ALESSIO, Directeur Régional Jeunesse et Sports.

Echange traditionnel de cadeaux.

Puis, J. SHAW souhaite que l'Assemblée se recueille devant des serviteurs ou des parents du Volley-Ball qui ont quitté cette terre :

- ✚ Le père de Gilles PETIT, un des pionniers de la pratique du Volley-Ball en France,
- ✚ Le père de Valérie BLANC, laquelle siège à l'actuel Comité Directeur Actuel,
- ✚ André DESCHAMPS qui était l'âme du Volley-Ball Clamartois.

II) DEROGATIONS – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Avant que l'Assemblée Générale ne s'ouvre véritablement, Mr BEUCHET (Secrétaire Général) fait acter un point supplémentaire à l'ordre du jour de ce congrès, à savoir une demande de dérogation émanant de 3 Ligues, liée à des problèmes d'accèsion de Régionale 1 en Nationale 3 en raison de la présence de clubs réserves CFC de Pro A Masculine.

→ **Adopté à l'unanimité.**

III) PROCES-VERBAL DE LA 63EME ASSEMBLEE GENERALE DES 29 ET 30 MAI 2003 A PORTICCIO
--

→ Aucune intervention → Adopté à l'unanimité.

IV) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE PARIS HOLIDAY INN – Samedi 27 Mars 2004

→ Aucune intervention → Adopté à l'unanimité.

V) RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL (texte intégral)
--

« J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport Moral de la saison 2003/2004, dernier rapport de l'actuelle mandature.

C'était la prérogative du Président de dresser le bilan de l'olympiade qui s'achève. Il en a retracé les points forts et brossé les perspectives d'avenir.

Je m'efforcerai donc de coller davantage à l'activité de l'année écoulée.

Reprendre la plume après le rejet de son rapport précédent ne peut pas manquer, qu'on le veuille ou non, de faire s'interroger son rapporteur.

Depuis PORTICCIO, même si les choses n'ont pas été aussi spectaculaires que d'aucuns l'auraient souhaité, une vraie volonté de progrès s'est installée au sein de la Fédération. Mais le « mieux faire » ne se décrète pas, il se travaille. Corriger des habitudes, réviser des fonctionnements ne se fait pas en claquant des doigts.

Le long et patient travail d'audit conduit par Georges GUILLET auprès du Personnel Fédéral a permis de recadrer les fonctions et les relations transversales qui avaient un peu souffert de l'instauration de « Directions » internes. Un organigramme administratif qui se veut tout, sauf figé, doit constituer un outil adapté à la prochaine olympiade. Il a permis, en tout cas, de faire l'économie de deux postes.

Cette rigueur s'est d'ailleurs appliquée à l'ensemble des services de la Fédération. Le contrôle des engagements de dépenses, bien qu'encore largement perfectible, a permis de déceler et de notablement réduire certaines dérives grâce à des procédures de gestion mises en place par la Direction de la Vie Fédérale. Pour une encore plus grande efficacité, il conviendra de coller d'encore plus près au suivi des actions.

Tous ces efforts ont permis de respecter l'engagement pris à PORTICCIO de présenter un résultat positif. Il reste modeste mais il est honnête et sincère - le Trésorier Christian ALBE vous en parlera plus en détail, tout à l'heure. A coup sûr, il militera pour la poursuite de la rigueur, surtout pendant une année olympique.

Vous trouverez comme d'habitude, en annexe, les rapports de chacun des Présidents de Commission. J'en évoquerai quelques traits.

.../...

L'arbitrage a suscité un moment une émotion certaine, tant le coût semblait s'être envolé. Une étude plus approfondie a ramené les choses à de plus justes proportions. Il conviendra, à l'avenir, d'assurer une meilleure coordination des désignations pour s'épargner une coûteuse gestion des rectificatifs, de les concevoir en prenant comme base la localisation départementale des arbitres plutôt que leur appartenance à une Ligue. Cela devrait réduire sensiblement les déplacements. Mais on doit à la vérité de dire que les championnats à phases ne facilitent guère le travail.

Le secteur Beach a conforté son organisation sous l'impulsion de JP FLEUTIAUX, grâce à l'action d'Anabelle PRAWERMAN et Christian PENIGAUD. Les grandes organisations : la Serie Mondiale de Marseille, le Championnat de France ADIA Beach Tour, les Internationaux assoient leur notoriété. Remercions au passage le club du Goëlo pour l'organisation du Championnat du Monde des moins de 21 ans.

Mais le vrai développement passera par la mise en place d'un nombre suffisant de sites de pratique, notamment des sites couverts permettant l'entraînement toutes saisons. Enfin, le renouvellement du contrat de MCO d'ici à Septembre doit être l'occasion de donner une nouvelle impulsion à la discipline.

La Commission des Educateurs et de l'Emploi a retravaillé ses textes réglementaires, modifié le contenu et les modalités de formation, mis en place la validation des Acquis d'Expérience, instrument indispensable pour palier l'absence de diplôme et néanmoins reconnaître la compétence.

Le point sensible de l'action de cette commission reste, bien sûr, le contrôle des obligations des clubs. Personne ne conteste la volonté d'améliorer la formation des cadres. Il convient, peut-être, moins de discuter le niveau de qualification requis que le délai accordé au secteur amateur fédéral pour se mettre en conformité. D'autre part, compte tenu du caractère, parfois fragile, de la base de données, l'application des sanctions devrait être dosée avec précaution pour éviter nombre d'annulation de factures.

A contrario, les clubs seraient certainement bien avisés de ne pas attendre la réception de l'amende pour informer la Fédération de la mise à niveau de leurs cadres.

Enfin, saluons les deux premières sessions d'examen qui ont permis de qualifier officiellement huit agents de joueurs.

Dans le domaine médical, cher à Richard GOUX, l'action antidopage se poursuit, les contrôles positifs, mettant essentiellement en cause le cannabis sont en diminution. Il convient de ne négliger aucune occasion de refaire passer inlassablement le message.

Par ailleurs, les nouveaux textes prévoient une modification du règlement médical de la Fédération et la présence régulière d'un médecin au siège fédéral.

Le Secteur Développement animé par Daniel MURAIL est confronté au problème crucial des diminutions des aides à l'emploi. C'est un des problèmes majeurs de la prochaine olympiade. Il s'efforce de gérer, au mieux, la pénurie de ressources, en définissant des critères précis qui permettent de valider de façon objective les choix qui sont faits.

La Commission Centrale Sportive, présidée par Jacques TARRACOR, a géré ses compétitions avec son habituelle compétence. Le phasage de certains championnats complique évidemment la tâche.

La vérification sourcilleuse des feuilles de matches par des bénévoles franciliens a considérablement fait chuter le nombre de manquements à la règle. Il en subsiste néanmoins qui ont justifié des recours tant vers la Commission Centrale Sportive que vers la Fédérale d'Appel.

A ce propos, je souhaite que l'Assemblée réfléchisse et se détermine sur le sort des infractions constatées a posteriori, mais qui n'ont pas fait l'objet de réserves au moment de la rencontre.

L'équation « pas de réserve = pas de traitement » ne peut pas, à mon sens, servir de ligne de conduite. Bien entendu, les cas avérés, ou largement suspects de tricherie sont l'occasion pour le Président de la Commission, ou le Bureau Fédéral d'user de leur droit d'évocation. Mais, par ailleurs, lever tous les lièvres qui relèvent de la distraction, d'un peu de légèreté, avec la difficulté d'en situer la limite, risque de déboucher sur un volume de travail considérable.

La Commission Fédérale d'Appel où André FROGER a succédé, en début de saison, à Michel VERCRUYSSSE a été assez fréquemment sollicitée et souvent dans l'urgence, à cause des dates charnières dues aux championnats à phases. Dans ce même domaine, le recours à la conférence des conciliateurs au CNOSF, s'est largement étendu avec des montées en puissance du soutien juridique des plaignants. Ce qui suppose le même besoin de renforcement de notre compétence au niveau fédéral.

Le Secteur Marketing/Communication a été réorganisé autour de Melles Charlotte MALNOUE et Caroline THOMAS sous l'œil de Pierre BERJAUD et Gil PELLAN. Le renouvellement des contrats avec nos principaux partenaires, notamment GPA, BIG MAT et ASICS doit être l'occasion de resserrer les liens et d'améliorer nos produits.

Un projet d'évolution de la revue qui passerait à 10 numéros par an est à l'étude ainsi que le choix d'un nouveau logo.

Enfin, je terminerai mon propos en évoquant deux pôles majeurs de concentration d'efforts qui ont et continuent de mobiliser beaucoup d'énergie, je veux parler de :

- ☞ La réforme des Statuts et autres textes réglementaires,*
- ☞ Le nouveau siège fédéral.*

Sincèrement, l'implication du trio MEYER/GLAIVE/MESSINA a été impressionnante, soutenue par la Commission Centrale des Statuts et Règlements et des concours régionaux, notamment franciliens, et ce en dépit de quelques frictions dues au côtoiement de caractères bien trempés. Le Règlement Général Disciplinaire a tout particulièrement nécessité un nombre de versions incalculables tant le texte de loi, en voulant garantir les droits de la défense, implique une lourdeur administrative et des ressources humaines pratiquement incompatibles avec nos moyens. Les navettes avec le Ministère continuent.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Mars, vous vous êtes prononcés pour un changement de mode de scrutin. L'adoption du scrutin de liste a pour objectif de dynamiser et aussi de responsabiliser l'exécutif à la tête de la Fédération. Cela a aussi, pour conséquence de modifier complètement la démarche individuelle de candidature. Je sais que cela en perturbe certains. Rendez-vous donc en Novembre pour sa première mise en application.

Autre grande nouveauté, le siège fédéral.

Nous sommes à 15 jours d'y emménager. Pour la première fois, la Fédération sera dans ses murs, pour la première fois, elle commence à se créer un patrimoine. Bien sûr, nous avons dû quitter Paris, mais je pense sincèrement que vous ne manquerez pas d'être séduits. Et puis, quel meilleur symbole pour démarrer une nouvelle olympiade.

L'ensemble du processus a été mené avec sérieux. De la recherche entamée par mes soins, puis reprise avec professionnalisme par René CORNIC, à l'habile négociation de l'indispensable prêt par notre homme de l'art G. GUILLET, aux travaux d'aménagement dont j'ai la charge, tout a été fait avec méthode. J'ai hâte de voir la Fédération y vivre.

Comme vous le savez, la LNV a franchi le pas avec nous et cela aussi est un symbole fort. Nous nous sommes bien coupés mutuellement quelques fils pendant les travaux mais le courant n'a jamais cessé de passer entre nous.

C'est un peu le reflet de la relation FFVB/LNV, la tension monte, cela chauffe un peu, mais ça ne disjoncte pas. C'est en tout cas le rôle de régulateur de tension que je me suis efforcé de tenir au sein de ses instances. Merci au Président Pierre COQUAND d'avoir su doser quelques colères pour ne rien compromettre d'essentiel.

Comment terminer ce rapport sans évoquer les résultats sportifs :

✚ *Au niveau des clubs, tout d'abord. Ceux qui étaient en lice dans les Coupes d'Europe, n'ont pas cette année remporté de trophée, mais leurs participations aux « Finals Fours » ont confirmé la permanence du niveau. Au plan national, saluons la constance avec le RC CANNES et l'émergence avec le TOURS VOLLEY-BALL.*

✚ *L'équipe de France Masculine, ensuite.*

Lors de la rédaction de ce Rapport Moral, il y a quelques semaines, j'avais sollicité la faculté de laisser le champ ouvert quant à l'épilogue de cette longue quête que constituait la qualification aux JO d'ATHENES.

Le Président, bien sûr, vous en aura largement entretenu dans son allocution. Je voudrais seulement ajouter combien, à la Fédération, ce résultat a été vécu d'une façon intense, très intérieure, sans explosion comme après une finale gagnée, mais goûté comme le fruit d'une poursuite patiente devant immanquablement réparer ce qui aurait constitué une injustice flagrante.

Merci à tous, permanents, bénévoles, merci à tous ceux, qui, à chacun à sa place, ont contribué à faire avancer la Fédération et produire ce précieux moment de bonheur.

Je vous remercie de votre attention ».

A la fin de son intervention, Mr BEUCHET précise que la version de son rapport a été quelque peu modifiée pour mettre l'accent sur la récente qualification olympique et le caractère non polémique de ses propos sur la Commission des Educateurs et de l'Emploi.

Interventions :

Mr GLAIVE (Rhône-Alpes) estime que le message des Ligues à Porticcio n'a pas été entendu. Il constate le manque de changement de cap politique de l'équipe en place, le peu de concertation et de communication ainsi que beaucoup de contradictions tout au long de la saison. Par ailleurs, même si le résultat financier de l'année 2003 est équilibré, il ne permet pas de résorber le passif de 2002. Il précise que sa Ligue ne votera pas le Rapport Moral mais qu'il prône l'abstention estimant que le processus démocratique du vote prévu au mois de Novembre ne doit pas être modifié.

Mr LE BIHAN (Bretagne) s'interroge toujours sur la finalité du Rapport Moral du Secrétaire Général. Quel doit être son contenu ? Que doit-il refléter ?

Celui présenté cette année ne reflète en aucun cas les changements voulus par la dernière Assemblée Générale, ni du fonctionnement actuel de la FFVB. Il précise que la Bretagne votera Contre le Rapport Moral compte tenu qu'il n'y a aujourd'hui aucune perspective politique et que la prochaine olympiade et surtout la saison 2004/2005 sera déjà bien entamée au mois de Novembre prochain.

Mr COMBE (Limousin) souhaitant certaines précisions sur le point arbitrage du Rapport Moral.

Mr SETRUK (Auvergne) qui indique que le maintien d'une réunion annuelle des Présidents de CRA aurait sans doute permis une mise à plat totale du fonctionnement des désignations.

Mr BOISSEAU (Pays de la Loire) après avoir précisé qu'il n'est pas facile de définir « ce que l'on doit mettre » dans un Rapport Moral, indique que sa Ligue s'abstiendra sur ce vote pour les raisons suivantes :

- ✚ Certaines remarques sur le Règlement Intérieur de la FFVB n'ont pas été prises en compte,
- ✚ La suppression de la licence individuelle n'est pas totale compte tenu des possibilités qu'offrent le Groupement Sportif Départemental,
- ✚ Les avis sur les vœux ne sont pas motivés,
- ✚ Un manque de clarté sur les projets de licence à options différentes.

Mr HIRTH (Alsace) qui estime que la FFVB est dans la quasi même situation qu'il y a un an. Des progrès ont été accomplis semble-t-il, mais les problèmes de fond restent entiers. Sa Ligue s'abstiendra.

Résultat du vote du Rapport Moral :

Voix en séance : 3655

Pour :	1109
Contre :	529
Abstentions :	2017

Pour : Aquitaine (3) – Côte d'Azur (3) – Flandres (3) – Franche-Comté (1) – Guadeloupe (1) – Guyane (2) – Languedoc-Roussillon (3) – La Réunion (3) – Haute-Normandie (3) – Poitou-Charentes (2)

Contre : Bretagne (3) – Rhône-Alpes (2)

Abstentions : Alsace (3) – Auvergne (2) – Bourgogne (3) – Centre (3) – Champagne-Ardenne (2) – Ile de France (3) – Lorraine (3) – Midi-Pyrénées (3) – Basse-Normandie (2) – Pays de la Loire (3) – Picardie (2) – Poitou-Charentes (1) – Provence (3) – Rhône-Alpes (1)

→ Adopté à la majorité

VI) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SECTEURS D'ACTIVITES

Interventions :

6.1. Secteur Beach :

Melle RENAULT (Bretagne) :

- ✚ Quid du renouvellement du contrat avec le promoteur MCO ?
- ✚ En quoi consiste la coordination des caravanes régionales ?
- ✚ Est-ce que la Carte Volley-Ball de Plage à 4 euros est un bon choix stratégique ?

Mr DELOUTRE (Poitou-Charentes) aurait souhaité une démarche plus professionnelle pour mettre en concurrence la société MCO (appel d'offres).

Mr FLEUTIAUX (Vice-Président, en charge du Secteur Plage) et Mr BERJAUD (Président Délégué) apportent des éléments de réponse.

6.2. Secteur Développement :

Melle RENAULT (Bretagne) :

- ✚ Quels sont les critères objectifs de redistribution des aides ATR/ATD compte tenu que les sommes qui ont été versées par le Ministère ne sont pas celles qui ont été budgétées ?

Mr MURAIL (Vice-Président, en charge du Secteur Développement Associatif) fait le point sur la situation après une première réunion d'un groupe de travail sur le sujet.

Autres interventions :

MM. ALBE (Trésorier Général), AMINTAS (Bretagne), BATHILDE (Guyane), GLAIVE (Rhône-Alpes), LARZUL (Ile de France).

6.3. Secteur Communication :

Melle RENAULT (Bretagne) qui s'étonne de l'absence de rapport du Secteur Promotion/Communication pour la deuxième année consécutive.

MM. BERJAUD (Président Délégué) et PELLAN (Vice-Président, en charge du Secteur Communication) font le point sur l'activité des secteurs Promotion, Communication et Commercial de la FFVB.

6.4. Commission des Educateurs et de l'Emploi :

Mr BADIN, Président de cette Commission commente son rapport d'activité, lequel comprend quatre axes de travail :

- ✚ L'amélioration des textes réglementaires existants,
- ✚ Les contenus et modalités des formations,
- ✚ La validation des acquis et de l'expérience,
- ✚ Le contrôle des obligations des clubs.

Interventions :

MM. GLAIVE (Rhône-Alpes), HIRTH (Alsace) et LARZUL (Ile de France).

Fin de séance à 13H00 – Reprise à 14H30.**6.5. D.N.C.G. :**

Mr BARRABES (Président de la DNCG) présente son rapport sur la saison 2002/2003.

Des progrès sont constatés dans la présentation et le contenu des documents établis par les clubs, mais, malgré les avis et recommandations donnés, il subsiste encore trop d'anomalies qui sont autant de risques fiscaux et sociaux potentiels.

Sur le plan financier, il a été constaté que parmi les clubs ayant été invités à présenter un plan de redressement de leur situation nette, un certain nombre n'arrivaient pas à tenir leurs prévisions et accusaient des écarts sensibles.

Par ailleurs, il est à noter les difficultés à obtenir des comptes spécifiques du Volley-Ball lorsque cette activité est exercée dans le cadre d'une Association Omnisports et sur un plan plus général, une difficulté à se professionnaliser dans les domaines administratifs et financiers.

Les clubs accédants n'ont pas toujours l'organisation administrative et comptable indispensable et peinent à établir les documents comptables demandés à l'occasion de l'examen du dossier d'agrément en LNV.

Interventions :

MM. AIMON et DELOUTRE (Poitou-Charentes) et COMBE (Limousin).

6.6 Secteur Dom/Tom :

La traditionnelle réunion des DOM/TOM a eu lieu Jeudi soir et l'ensemble des problèmes a été évoqué avec les membres présents. Toutefois, tous les représentants des Territoires d'Outre-Mer n'ont pu faire le déplacement en raison des 2 AG tenues cette année et donc les membres présents ne souhaitent pas prendre la parole pour produire un rapport qui n'aurait pas constitué un reflet de l'ensemble de l'activité des DOM/TOM. D'autant plus que le coordinateur du Secteur Henri MANEINT qui devait manager ce point de l'ordre du jour a manifesté sa volonté d'interrompre momentanément sa mission.

VII) RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER GENERAL (texte intégral)

« L'année 2003 sur le plan financier a été une année de transition. En effet, suite à une année 2002 déficitaire 289 867,67 €, tout a été mis en œuvre pour diminuer les dépenses afin d'équilibrer la gestion de la FFVB.

Avec les efforts de tous, les objectifs sont atteints puisque le résultat de 2003 est positif de 16 197,75 €.

Malgré ce résultat positif qui est loin d'équilibrer notre situation nette (actif = passif), nous ne devons pas relâcher nos efforts de contrôle des dépenses, de recherche de nouveaux partenaires prêts à s'investir dans le Volley-Ball compte tenu de notre classement mondial chez les seniors masculins (4^{ème} mondial), d'augmenter le nombre de nos licenciés par l'intermédiaire de nos Ligues, Comités et Clubs.

Pour mener à bien notre mission, notre gestion doit s'appuyer sur :

- ✚ Une comptabilité à jour réactive,*
- ✚ Des engagements de dépenses relatives à nos budgets,*
- ✚ Des dépenses réalisées sans « dérives négatives ».*

Le résultat bénéficiaire de 2003 est dû à une diminution de certains postes, tels que déplacements, rémunérations d'intermédiaires, honoraires ...

Nos recettes, telles que licences sont en légère augmentation. Ceci est dû plus à une augmentation des tarifs votés lors de notre dernière assemblée générale qu'à une augmentation de nos licenciés.

Nous avons dû également faire face à certaines augmentations des dépenses non budgétisées sur certains postes, tels que frais d'arbitrage et primes de résultat à nos internationaux dus à la place de Vice Champions d'Europe pour nos seniors masculins.

Comme précisé lors d'un dernier bureau fédéral, je confirme que l'année 2004 peut être l'année de tous les succès, mais également de tous les dangers, car au vu des actions 2004 budgétisées pour l'ensemble de nos secteurs de haut niveau (masculin, féminin, beach), aucune dépense supplémentaire ne peut être envisagée, ni effectuée.

Pour la nouvelle olympiade, dans l'hypothèse où nos secteurs de haut-niveau soient tous ambitieux et représentatifs dans la hiérarchie mondiale, nous devons impérativement nous lancer à la recherche de nouvelles ressources, sinon nous n'aurons pas les moyens de développer notre sport dans son ensemble ».

Mr ALBE (Trésorier Général) commente son Rapport Financier, le bilan et le compte de résultat de l'année 2003 qui dégage un petit bénéfice de 16 000 Euros. Il affirme le fait de poursuivre les mêmes efforts en 2004 pour tendre à un même résultat à la fin de cette année.

Interventions :

Mr GOLFETTO (Rhône-Alpes) qui souhaiterait avoir des explications sur le postes salaires, les primes aux joueurs et l'augmentation de 21% des frais d'arbitrage.

Mr ALBE (Trésorier Général) répond point par point à Mr GOLFETTO.

Autres interventions :

Mr CHARPENTIER (Lorraine), DELOUTRE (Poitou-Charentes), MARTIN (Administrateur Fédéral) et GLAIVE (Rhône-Alpes).

Vote sur le rapport financier, le bilan financier, le compte de résultat ainsi que la comparaison budget/réalisé année 2003 → Adoptés à l'unanimité.

Applaudissements.

.../...

VIII) RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Sachant qu'elle serait absente, Melle MAHIEU, Commissaire aux Comptes, a souhaité que Mr ALBE (Trésorier Général) commente son rapport.

Interventions :

MM. GOLFETTO (Rhône-Alpes), HIRTH (Alsace).

→ **Adopté à l'unanimité**

PROPOSITIONS DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL

IX) PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE FINANCIERE (MM. ALBE et RONDEAU)

9.1. Propositions N°2 et 3 :

Redevances (5% d'augmentation) amendes et droits et autres amendes et droits (pas d'augmentation)

Interventions :

MM. BADIN (Administrateur Fédéral), BOISSEAU (Pays de la Loire), COQUAND (Président de la LNV), GLAIVE (Rhône-Alpes), LARZUL (Ile de France), MELJAC (Languedoc-Roussillon), TARRACOR (Membre du Bureau Fédéral, Président de la CCS)

Voix en séance : 3655

<u>Pour :</u>	3479
<u>Contre :</u>	0
<u>Abstentions :</u>	176 (Aquitaine (3))

→ **Adoptée la majorité**

9.2. Propositions N°4 et 5 :

Tarifs Lignes Métropolitaines-Dom/Tom et remises Lignes Dom/Tom

Interventions :

Mr VENDRAMINI (Ile de France) qui :

- ✚ Ne comprend pas la justification de l'augmentation de 5% des redevances par rapport au coût de l'inflation (Proposition N°2)
- ✚ Acte l'augmentation de la licence qui lui semble raisonnable contrairement aux années précédentes,
- ✚ Conteste le surcoût supplémentaire demandé pour la parution de la revue de 6 à 10 numéros, aussi bien sur le plan financier que sur le faible intérêt que cela va procurer aux licenciés selon lui.

Mr PELLAN (Vice-Président, en charge du Secteur Communication) lui apporte des éléments de réponse en argumentant notamment que cela :

- ✚ correspondait mieux à la réalité du marché économique de nos annonceurs potentiels
→ plus de rentrées commerciales,
- ✚ pourrait davantage valoriser l'ensemble des secteurs de la FFVB en mettant en exergue certains domaines non explorés à ce jour.

Un large débat s'instaure. Interviennent notamment :

Melle RENAULT (Bretagne) et VENDRAMINI (Ile de France)
MM. GLAIVE (Rhône-Alpes) et HUBY (Administrateur Fédéral) sur le prix des réaffiliations.

La proposition est ensuite soumise aux votes → telle que présentée en page 62 de la brochure Assemblée Générale, soit le prix de la licence comprenant 0,72 € d'aide à l'emploi + revue 3,00 € + assurance 2,20 €.

Voix en séance : 3655

Pour : 1727
Contre : 1928
Abstention : 0

Pour : Aquitaine (3) – Auvergne (2) – Bourgogne (3) – Centre (3) – Flandres (3) – Guadeloupe (1) – Guyane (2) – Languedoc-Roussillon (3) – La Réunion (3) – Lorraine (3) – Midi-Pyrénées (3) – Haute-Normandie (3) – Pays de la Loire (1) – Poitou-Charentes (3) – Provence (3)

Contre : Alsace (3) – Bretagne (3) – Champagne-Ardenne (2) – Côte d'Azur (3) – Franche-Comté (1) – Ile de France (3) – Basse-Normandie (2) – Pays de la Loire (2) – Picardie (2) – Rhône-Alpes (3)

→ La proposition est repoussée à la majorité

Un nouveau débat s'instaure sur le sujet. Interviennent notamment MM. APFFEL (Bourgogne), VENDRAMINI (Ile de France).

Devant ce rejet de l'Assemblée, Mr ALBE (Trésorier Général) fait une contre proposition en 2 points en demandant aux congressistes de se prononcer :

- ✚ Soit pour une augmentation de 2,5% de la licence sans surcoût supplémentaire de la revue (passage de 6 à 10 numéros à l'année) → **OPTION A**
- ✚ Soit 2,5% d'augmentation de la licence + 0,72 € d'aide à l'emploi → **OPTION B**

Auquel s'ajoute une 3^{ème} option proposée par Mr APFFEL (Bourgogne).

- ✚ Soit 2,5% d'augmentation de la licence + 0,72 € d'aide à l'emploi + 0,70 € de surcoût revue (10 au lieu de 6 numéros à l'année) → **OPTION C**

Voix en séance : 3655**OPTION A :** 1292

OPTION B : 1161

OPTION C : 1202

OPTION A : ILE DE FRANCE (3) – BASSE-NORMANDIE (2) – PAYS DE LA LOIRE (3) – RHONE-ALPES (3)**OPTION B :** ALSACE (3) – AUVERGNE (2) – CENTRE (3) – CHAMPAGNE-ARDENNE (2) – GUADELOUPE (1) – GUYANE (2) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (3) – LA REUNION (3) – LORRAINE (3) – PICARDIE (2) – POITOU-CHARENTES (3) – PROVENCE (3)**OPTION C :** AQUITAINE (3) – BOURGOGNE (3) – BRETAGNE (3) – COTE D'AZUR (3) – FLANDRES (3) – FRANCHE-COMTE (1) – MIDI-PYRENEES (3) – HAUTE-NORMANDIE (3)**→ L'option A est retenue par l'Assemblée Générale à la majorité****9.3. Proposition N°1 :**
Budget Prévisionnel 2005

Présentation et commentaires de Mr ALBE (Trésorier Général).

Interventions :Mr AMINTAS (Bretagne) sur la ligne budgétaire « Assistants/Entraîneurs »,Mr LABROUSSE (Aquitaine) sur le financement des pôles espoirs, le fonctionnement de la DTN et la ligne budgétaire Aide à l'Emploi.Melle RENAULT (Bretagne) sur le secteur féminin.**→ Adopté à l'unanimité.****Applaudissements.****9.4. Proposition N°6 :**Dettes des clubs – Amende de 10% sur les redevances non payées dans les délais réglementaires.**Interventions :**MM. BOUR (Administrateur Fédéral) et VENDRAMINI (Ile de France)

Voix en séance : 3655

Pour : 1705
 Contre : 1858
 Abstentions : 92

Pour : AQUITAINE (3) – AUVERGNE (2) – BRETAGNE (3) – CENTRE (3) – COTE D’AZUR (3) – FRANCHE-COMTE (1) – GUADELOUPE (1) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (3) – LA REUNION (3) – LORRAINE (3) – HAUTE-NORMANDIE (3) – PICARDIE (2) – POITOU-CHARENTES (3) – PROVENCE (3)

Contre : ALSACE (3) – BOURGOGNE (3) – CHAMPAGNE-ARDENNE (2) – FLANDRES (3) – ILE DE FRANCE (3) – MIDI PYRENEES (3) – PAYS DE LA LOIRE (3) – RHONE-ALPES (3)

Abstentions : GUYANE (2) – BASSE-NORMANDIE (2)

→ **Repoussée à la majorité.**

9.5. Proposition N°7 :

Dettes des Ligues – amende de 5% sur les factures non payées dans certains délais.

Voix en séance : 3655

Pour : 1267
 Contre : 2388
 Abstention : 0

Pour : COTE D’AZUR (3) – FRANCHE-COMTE (1) – GUADELOUPE (1) – GUYANE (2) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (3) – LA REUNION (3) – LORRAINE (3) – HAUTE-NORMANDIE (3) – PAYS DE LA LOIRE (3) – PICARDIE (2) – PROVENCE (3)

Contre : ALSACE (3) – AQUITAINE (3) – AUVERGNE (2) – BOURGOGNE (3) – BRETAGNE (3) – CENTRE (3) – CHAMPAGNE-ARDENNE (2) – FLANDRES (3) – ILE DE FRANCE (3) – MIDI-PYRENEES (3) – BASSE-NORMANDIE (2) – POITOU-CHARENTES (3) – RHONE-ALPES (3)

→ **Repoussée à la majorité**

9.6. Proposition N°8 :

Licences Pro Masculin et Féminin

Interventions :

MM. COQUAND (Président de la LNV) et GLAIVE (Rhône-Alpes)

→ **Proposition retirée** → **Mise à l’étude plus approfondie.**

9.7. Proposition N°9 :
Licences Dom/Tom

→ **Adoptée à l'unanimité (voir Proposition N°4)**

9.8. Proposition N°10 :
Barème de remboursement des frais d'arbitrage

→ **Tarif prolongé jusqu'au 31 Mai 2005**

Intervention :

MM. SETRUK (Auvergne) souhaiterait une réactualisation de ce barème → **Mise à l'étude**

→ **Adoptée à l'unanimité**

Par ailleurs, la décision du Comité Directeur Fédéral relatif aux tarifs des remboursements FFVB (hors arbitres) à partir du 1^{er} Juillet 2004 est ratifiée.

X) LA LIGUE NATIONALE DE VOLLEY-BALL (P. COQUAND)

10.1. Documents pour adoption :
Présentation de Mr COQUAND (Président de la LNV) :

- ✚ Règlement Intérieur,
- ✚ Obligations des Groupements Sportifs participant aux Championnats Professionnels,
- ✚ Décisions et mesures administratives de la LNV,
- ✚ Règlement Disciplinaire de 1^{ère} instance de la LNV,
- ✚ Statut du joueur professionnel,
- ✚ Règlement Sportif de la LNV.

→ **Adoptés à l'unanimité**

XI) VŒUX CONCERNANT LA LNV (P. COQUAND)

- ✚ **Vœu N°1 :** Les équipes réserves CFC peuvent accéder à la N1
→ **DEFAVORABLE**
- ✚ **Vœu N°2 :** 1 Membre de la LNV au sein de la CCA pour les désignations
→ **DEFAVORABLE**
- ✚ **Vœu N°3 :** Transformer le groupe mixte CFC en commission
→ **FAVORABLE**
- ✚ **Vœu N°4 :** Avoir 5 représentants de la LNV au sein de la FFVB
(2 au Bureau Fédéral et 3 au Comité Directeur Fédéral)
→ **DEFAVORABLE**

- ✚ **Vœu N°5 :** Décaler les engagements au 15 Juin au lieu du 1^{er} Juin (pour permettre à la DNCG de statuer sur les dossiers en fin de saison).

Interventions :

Mr LARZUL (Ile de France), PERIOU (Secrétaire Général de la LNV), TARRACOR (Membre du Bureau Fédéral, Président de la CCS),

- **DEFAVORABLE**
Maintien de la date limite du 1^{er} Juin sauf pour les engagements de PRO A FEM fixée au 15 Juin 2004 pour la saison 2004/2005.
- ✚ **Vœu N°6 :** Création d'une Commission Mixte Paritaire de qualification
→ **DEFAVORABLE**
- ✚ **Vœu N°7 :** Possibilité pour les Groupements Sportifs participants à une union évoluant en LNV d'apporter à cette dernière, soit les droits sportifs, soit le financement, soit les deux.
→ **MIS A L'ETUDE**
- ✚ **Vœu N°8 :** Division PRO A F à 12 clubs.
→ **AVIS FAVORABLE DES 2004/2005 SI OPPORTUNITE**
- ✚ **Vœux N°9, 10 et 12 :** Concerne la LNV
- ✚ **Vœu N°11 :** Afin de compléter la PRO A F à 12 unités, possibilité de faire appel prioritairement aux clubs descendants quand toutes les accessions sportives sont effectuées.
→ **AVIS FAVORABLE DES 2004/2005**
- ✚ **Vœu N°13 :** Autorisation du prêt de joueuse entre clubs de PRO A F et un club de N1.
→ **DEFAVORABLE**
- ✚ **Vœu N°14 :** Autorisation à un club de PRO A F descendant en N1 d'avoir pendant la 1^{ère} saison 4 mutées.
→ **DEFAVORABLE**

Vœu N°15 :

Autorisation d'un club de PRO A F d'avoir 3 mutés du secteur fédéral.

Intervention :

Mr LARZUL (Ile de France) regrette l'avis favorable du Comité Directeur Fédéral compte tenu de l'incidence sur le secteur amateur.

Voix en séance : 3655

<u>Pour</u> :	3009
<u>Contre</u> :	580
<u>Abstentions</u> :	66

→ Adopté la majorité

Vœu N°16 :

Sans objet.

Fin de séance à 18H30**Reprise Dimanche 6 Juin 2004 à 8H45.**

Le Président excuse le Secrétaire Général qui, pour des raisons familiales, a dû nous quitter hier soir. G. MEYER assurera l'intérim.

XII) ACTIVITES DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (cf annexe 1 M. COGNE)
--

Mr COGNE (Directeur Technique National) commente les documents suivants :

- ✚ Bilan de l'olympiade 2001/2004 en matière de :
 - ☞ Haut-Niveau Masculin, Féminin et Beach Volley,
 - ☞ Les filières du Haut-Niveau, les pôles,
 - ☞ Développement/Formation/Politique de l'emploi/les Cadres Techniques,
 - ☞ Déclinaison de la comptabilité analytique de la convention d'objectifs.
- ✚ Une information sur l'évolution du dossier JO 2012 est également présentée.

Interventions :

Melle RENAULT (Bretagne) et MARCOUL (Midi-Pyrénées) sur le fait que la Direction Technique Nationale devrait davantage travailler avec les Ligues qui sont confrontées aux problèmes du terrain.

Mr BOISSEAU (Pays de la Loire) sur l'encadrement des clubs et le problème général de la formation.

MM. AMINTAS (Bretagne), DUBOIS (Picardie), Melle VALLOGNES (Basse-Normandie) sur la politique de l'emploi des Cadres Techniques.

Mr APFEL (Bourgogne) regrettant que le débat d'une politique ambitieuse d'aide à l'emploi qui devrait nécessiter un apport de 400 000 Euros n'ait pas été présentée en même temps que l'augmentation de la licence.

MM. BERAUD (Adjoint au Directeur Technique National, responsable du secteur féminin), HENRY (Côte d'Azur), MAUCHRETIEN (Pays de la Loire) et Mme BAWEDIN (La Réunion) sur un projet de la Direction Technique Nationale relatif à de nouvelles structures de compétitions de jeunes dans les régions (4x4).

Mr LARZUL (Ile de France) qui indique que l'Assemblée Générale 2003 s'était prononcée contre la pratique du 4x4 dans les compétitions de jeunes à caractère qualificatif dans les Ligues et les Comités Départementaux.

Autres interventions :

MM. GLAIVE (Rhône-Alpes) et TROESCH (Alsace)

Par ailleurs, le Règlement des pôles de la saison 2004/2005 a été acté par l'Assemblée Générale.

XIII) PROPOSITIONS DU SECRETARIAT GENERAL (G. MEYER)




13.1. Saisie des résultats. Au choix sur Internet ou sur Minitel pour les compétitions nationales, régionales, et départementales.

→ **A PARTIR DE 2004/2005 → ADOPTE A L'UNANIMITE**

13.2. Saisie des licences. Au choix sur Internet ou sur Minitel pour tous les clubs FFVB

→ **A PARTIR DE 2005/2006 → ADOPTE A L'UNANIMITE**

XIV) VŒUX CONCERNANT LE BUREAU FEDERAL (G. MEYER)

- | | |
|---|---|
|  Vœu N°17 : | Voir propositions du Secrétariat Général (résultats et licences sur Internet) |
|  Vœu N°18 : | Suppression sur le listing des clubs non réaffiliés depuis 2 ans. |
| | → <u>FAVORABLE POUR LA SAISON 2005/2006</u> |
|  Vœu N°19 et 21 : | Sans objet. |

- ✚ **Vœu N°20 :** Suppression des caractères obligatoires de la mise en place des Centres de Formation pour les clubs féminins.

Interventions :

MM. LARZUL (Ile de France) et MARCOUL (Midi-Pyrénées)

- **Différer sa mise en œuvre (suspension du caractère obligatoire) sans l'abandonner ; la priorité étant la capacité de renouvellement de l'élite féminine, de manière à ce que les CFC puissent s'exprimer correctement.**
- **ADOpte A L'UNANIMITE**

- ✚ **Vœu N°22 :** Liberté pour un club de prendre une assurance autre que celle de la FFVB.

- **DEJA POSSIBLE**

- ✚ **Vœu N°23 :** Exploitation des résultats des Equipes de France et de clubs en matière de communication

- **VOIR PLAN DE COMMUNICATION FFVB**

XV) VŒUX CONCERNANT LE SECTEUR DEVELOPPEMENT (D. MURAIL)

- ✚ **Vœu N°24 :** Création d'une licence « découverte » ou « promotionnelle » permettant aux jeunes de moins de 18 ans d'être accueillis dans les clubs.

- **DEFAVORABLE**

- ✚ **Vœux N°25 et 26 :** (les 2 vœux sont liés) Suppression de la catégorie Espoirs. Si la catégorie Espoirs est supprimée, mettre la catégorie Junior en 3 ans au lieu de 2

- **DEFAVORABLE**

- ✚ **Vœu N°27 :** Gel du prix de la licence loisir.

- **DEFAVORABLE**

- ✚ **Vœu N°28 :** Modification du prix de la réaffiliation « Loisir » la deuxième année.

- **DEFAVORABLE**

- ✚ **Vœu N°29 :** Gel du prix de la licence dirigeants

- **DEFAVORABLE**

- ✚ **Vœux N°30 et 31 :** Voir réglementation « regroupement de licenciés ».

XVI) PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE (J. TARRACOR)

Lecture du Palmarès.

Champions de France Masculins et Féminins de Beach Volley	ETE 2003 CANET/HAMEL ETIENNE/GIAOUI	Pour la 3 ^{ème} fois Pour la 1 ^{ère} fois
Champions de France Juniors Masculins et Féminins de Beach Volley 1-3 Août 2003 – St Quay Portrieux	MAISON/MARION HAMZAOUI/GEMISE FAREAU	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur du Challenge de France Benjamins à Saint-Louis (Als) les 29, 30 et 31 mai 2004	CSM PLESSIS ROBINSON	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur du Challenge de France Benjamins à Marignane (Prov) les 29, 30 et 31 mai 2004	SAINT BENOIT VB	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur de la Coupe de France Minime Féminine à Calais (Flan) les 29, 30 et 31 mai 2004	ASNIERES VOLLEY 92	Pour la 2 ^{ème} fois Pour la 2 ^{ème} fois consécutive
Vainqueur de la Coupe de France Minime Masculine à Pfstatt (Als) les 29, 30 et 31 mai 2004	ASNIERES VOLLEY 92	Pour la 2 ^{ème} fois Pour la 2 ^{ème} fois consécutive
Vainqueur de la Coupe de France Cadette à Six-Fours (C-A) les 20, 21 et 22 mai 2004	UA SEYSSINS	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur de la Coupe de France Cadet à Harnes les 20, 21 et 22 mai 2004	LATTES VAC	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur de la Coupe de France Junior Féminine à ST-MACAIRE EN MAUGES les 20, 21 et 22 mai 2004	CONFLANS ANDREZY J. VB	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur de la Coupe de France Junior Masculine à Annemasse (R-A) les 20, 21 et 22 mai 2004	TOULON SIX FOURS	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur de la Coupe de France Espoir Féminine à Montier en Der (Cham) les 20, 21 et 22 mai 2004	LATTES VAC	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur de la Coupe de France Espoir Masculine à St-Barthelemy d'Anjou (PdII) les 20, 21 et 22 mai 2004	STADE POITEVIN	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur du Championnat de France de N3 Féminine/DOM à Villebon sur Yvette (Idf) les 7, 8 et 9 mai 2004	RC VILLEBON 91	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur du Challenge de France de N3 Masculine/DOM-TOM à St-Egrève (R-A) les 7, 8 et 9 mai 2004	TOAC/TUC VB CFC	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur de la finale des DOM/TOM	TAMPON VOLLEY DE LA REUNION	Pour la 1 ^{ère} fois
Champion de France Masculin Sport Entreprise à Mende (48) les 29, 30 et 31 mai 2004	ASPTT PARIS	Pour la 8 ^{ème} fois Pour la 2 ^{ème} fois consécutive
Champion de France Féminin Sport Entreprise à Mende (48) les 29, 30 et 31 mai 2004	IBM MONTPELLIER	Pour la 8 ^{ème} fois Pour la 2 ^{ème} fois consécutive
Champion de France Sport Entreprise Mixte à Mende (48) les 29, 30 et 31 mai 2004	AS BOURSE	Pour la 3 ^{ème} fois Pour la 3 ^{ème} fois consécutive
Champion de France Masculins Beach/Corpo à Gujar-Mestra (Gir) les 22 et 23 mai 2004	POMPIERS BORDEAUX	Pour la 1 ^{ère} fois
Champion de France Féminins Beach/Corpo à Mende (Lan) les 29, 30 et 31 mai 2004	FAC. DROIT BORDEAUX	Pour la 1 ^{ère} fois
Champion de France de N2 Féminine à Venelles (Prov) le 15 mai 2004	VENELLES VB	Pour la 1 ^{ère} fois
Champion de France de N2 Masculine à Conflans Sainte-Honorine le 15 mai 2004	CNVB	Pour la 1 ^{ère} fois
Champion de France N1 Masculine	SAINT-NAZAIRE VBA	Pour la 1 ^{ère} fois
Champion de France N1 Féminine	SES CALAIS	Pour la 1 ^{ère} fois

Champion de France PRO Féminine	RC CANNES	Pour la 9 ^{ème} fois Pour la 7 ^{ème} fois consécutive
Vainqueur de la Coupe Nationale Senior Fédérale Féminine à Paris 16 le 22 mai 2004	USFSC PARIS	Pour la 1 ^{ère} fois
Champion de France PRO B Masculine le 23 mai 2004	FL ST-QUENTIN VB	Pour la 1 ^{ère} fois
Champion de France PRO A Masculine à Tours le 04 mai 2004	TOURS VB	Pour la 1 ^{ère} fois
Vainqueur de la Coupe de France Masculine	PARIS VOLLEY	Pour la 4 ^{ème} fois
Vainqueur de la Coupe de France Féminine	RC CANNES	Pour la 8 ^{ème} fois
Vainqueur de la Coupe Nationale Senior Fédérale Masculine à Paris 16 le 22 mai 2004	VBC CAMBRAI	Pour la 1 ^{ère} fois

Applaudissements.

Remerciements à l'ensemble des organisateurs 2003/2004.

Applaudissements.

Avant de présenter les propositions, Mr TARRACOR revient sur les graves incidents qui se sont déroulés lors d'une finale de jeunes en demandant à tous d'être solidaires pour combattre à l'avenir ce genre de situation.

16.1. Dérogations sportives (J. TARRACOR)

16.1.1. Compte tenu des décisions de l'Assemblée Générale 2003 en ce qui concerne les CFC, le Bureau Fédéral réuni la veille a souhaité présenter une triple dérogation à l'Assemblée Générale :

- ✚ Pour les clubs civils non CFC qui ont terminé 2ème du Championnat de Régional 1 Masculine de Côte d'Azur et de Provence,
- ✚ Pour le club CFC de St-Quentin qui a terminé 2ème du Championnat de Régional 1 Masculine de Picardie et pour lequel son équipe 1ère accède à la Pro A Masculine,
- ✚ Ces 3 dérogations sont présentées en prenant les engagements suivants :

- ☞ Il n'y aura dorénavant plus aucune dérogation en la matière de quelque nature que ce soit,
- ☞ Seules les règles sportives de montées et descentes prévaudront et en aucun cas les championnats régionaux ne devront être perturbés.

Interventions :

Mr GLAIVE (Rhône-Alpes) qui souhaite ne pas léser les clubs amateurs en ce qui concerne les places supplémentaires.

Mr FERNANDEZ (Champagne-Ardenne) qui souhaite une même dérogation pour CHAUMONT (PRO B) ➔ **Refusé** car les CFC ne sont pas obligatoires en Pro B Masculine.

Mr LARZUL (Il de France) regrette que nous soyons en train de relancer un débat sur toute la complexité d'intégration des CFC dans nos structures.

Mr TARRACOR (Membre du Bureau Fédéral, Président de la CCS) indique que ces 3 places dérogatoires (3 places supplémentaires en N3 Masculine) seront accordées au détriment de la Ligue de Corse (pas de montée en N3) et de 2 vraisemblables désistements de clubs. Hors ces circonstances, il sera nécessaire de composer 1 ou 2 poules de 13 clubs avec 3 descentes seulement pour ne pas léser les clubs civils.

Autres interventions :

MM. AMINTAS (Bretagne), BAILLY (Provence) et CHARPENTIER (Lorraine).

Résultat du vote « 3 dérogations CFC »

Voix en séance : 3626

Pour : 2746
 Contre : 0
 Abstentions : 880

Abstentions : ILE DE FRANCE (3) – BOURGOGNE (2) – AQUITAINE (3) – BASSE-NORMANDIE (2)

→ **Adopté à la majorité.**

16.2. Puis Mr BOISSEAU sollicite le Président de la CCS pour connaître la position du Bureau Fédéral vis-à-vis du club de Coulaines qui a déposé une demande de dérogation en vue de son maintien en Nationale 2 suite à la position adoptée par le conciliateur du CNOSF dans le cadre d'une affaire à caractère sportif.

Le Président lui répond qu'il entrerait dans son intention de présenter également cette dérogation compte tenu de la position du Bureau Fédéral dans cette affaire.

Résultat du vote « dérogation Coulaines »

Voix en séance : 3623

Pour : 2784
 Contre : 0
 Abstentions : 839

Abstentions : ILE DE FRANCE (3) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (3) – BASSE-NORMANDIE (2)

→ **Adopté à la majorité.**

16.3. Proposition N°1 :

Engagement financier de 30 € pour les Coupes de France Jeunes (Espoirs à Benjamins).

Voix en séance : 3490

Pour : 1775
 Contre : 1679
 Abstentions : 36

Pour : ALSACE (3) – AUVERGNE (2) – BRETAGNE (3) – CENTRE (3) – COTE D'AZUR (3) – FLANDRES (3) – FRANCHE-COMTE (1) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (2) – MIDI-PYRENEES (3) – PROVENCE (3) – RHONE-ALPES (3)

Contre : AQUITAINE (3) – BOURGOGNE (2) – ILE DE FRANCE (3) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (1) – LORRAINE (3) – BASSE-NORMANDIE (2) – HAUTE-NORMANDIE (3) – PAYS DE LA LOIRE (3) – PICARDIE (2) – POITOU-CHARENTES (3)

Abstentions : CHAMPAGNE-ARDENNE (2)

Non votants : GUADELOUPE (1) – GUYANE (2) – LA REUNION (3)

→ **Adoptée à la majorité.**

16.4. Proposition N°2 :

Amendement des compétitions nationales jeunes (Espoirs à Minimes).

Principales innovations :

- ✚ Formule limitée à 6 tours avant la poule finale,
- ✚ Conservation des dates bloquées pour les catégories Espoirs, Juniors et Cadets, qui permettent aux jeunes de participer également aux compétitions Seniors.
- ✚ Compétitions Minimes et Benjamins → dates différentes des compétitions Espoirs, Juniors et Cadets.

→ Poule finale à 8 en Espoirs et Juniors à l'Ascension,

→ Poule finale à 12 en Cadets et Cadettes (9 Métropolitaines et 3 Dom/Tom) à l'Ascension.

Voix en séance : 3490

Pour : 3112
 Contre : 378
 Abstentions : 0

Contre : BRETAGNE (3) – BASSE-NORMANDIE (2)

→ **Adoptée à la majorité.**

16.5. Proposition N°3 :

Réserve posée par le Capitaine assisté de son Entraîneur dans les catégories Poussins à Cadets inclus.

Intervention :

Mr MARCOUL (Midi-Pyrénées)

→ **Adoptée à l'unanimité.**

16.6. Proposition N°4 :

Forfaits et pénalités des équipes de N1 et N2.

→ **Adoptée à l'unanimité.**

16.7. Proposition N°5 :

Ordre des rencontres de Coupes de France Jeunes.

L'ordre des rencontres des tournois à 3 équipes sera établi en fonction :

- ✚ Des distances kilométriques, entre les compétiteurs pour le 1^{er} match.
- ✚ Le vainqueur de la première rencontre joue obligatoirement la seconde.

Intervention :

Mr AMINTAS (Bretagne) qui souhaite la même formule pour la poule finale en ce qui concerne le critère sportif et des possibilités de changement d'ordonnement de rencontres si accord des clubs pour le critère kilométrique.

→ **Adoptée à l'unanimité.**

16.8. Proposition N°6 :

Horaires implicites des rencontres de N2 Masculin et Féminin.

☞ 1^{ère} phase le Dimanche à 15H00 et 2^{ème} phase le Samedi à 20H00.

→ **Adoptée à l'unanimité.**

16.9. Proposition N°7 :

Règlement de participation des équipes réserves.

Interventions :

Mr AMINTAS (Bretagne) fait part au Président de la CCS de l'incompréhension d'un article relatif à une erreur de référence de catégorie de joueurs. Il souhaite que les arbitres aient en main ce règlement.

Mr MARTIN (Président de la CCA) craint un alourdissement du BFI. Il précise que l'arbitre a toujours la possibilité d'inscrire une remarque sur la feuille de match afin qu'un contrôle soit effectué à la FFVB à posteriori en cas de doute. Par ailleurs, il rappelle qu'un arbitre ne peut pas refuser la participation d'un joueur à une rencontre si la licence de ce dernier est en règle.

→ **Adoptée à l'unanimité.**

16.10. Proposition N°8 :

Calendrier prévisionnel 2004/2005 toutes compétitions.
Principales dates des Championnats Seniors 2004/2005.

Interventions :

MM. ABIDA (Lorraine), LARZUL (Ile de France) et MELJAC (Languedoc-Roussillon).

Il ressort du débat (en relation avec le Voeu N°5 de la LNV) que la date limite des engagements pour les années futures soit fixée au 1^{er} Juin.

→ **Adoptée à l'unanimité.**

16.11. Propositions N°9 et N°10 :

Coupes de France Seniors Masculine et Féminine.

Intervention :

Mr DUPAU (Pays de la Loire) souhaite recevoir les formulaires d'engagement et la formule des compétitions plus tôt dans la saison → dans la mesure du possible.





→ **Adoptée à l'unanimité.**




16.12. Proposition N°11 :

Planning des dates FFVB – Saison 2004/2005

→ **Adoptée à l'unanimité.**

**XVII) VŒUX CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
(J. TARRACOR)**

- | | |
|--|--|
| <p> Vœu N°32 :</p> | <p>→ Règlement sportif Minimes Féminins et Masculins
 <u>MIS A L'ETUDE APRES ANALYSE DE LA DTN.</u></p> |
| <p> Vœu N°33 :</p> | <p>→ Evolution en 4x4 pour la catégorie Minimes.
 <u>MIS A L'ETUDE APRES ANALYSE DE LA DTN.</u></p> |
| <p> Vœu N°34 :</p> | <p>→ Ajout à l'Article 23 du RGEN (obligations des clubs en matière de jeunes).
 <u>MIS A L'ETUDE.</u></p> |
| <p> Vœu N°35 :</p> | <p>→ Changer le système des plays offs pour éviter une trop lourde charge financière aux clubs.
 <u>ENQUETE EN COURS LORS DE LA SAISON 2004/2005.</u></p> |

-  **Vœu N°36 :** Connaître le plus tôt possible la composition des poules de Coupes de France Jeunes.
 → **DANS LA MESURE POSSIBLE.**
-  **Vœu N°37 :** Saisie des résultats du Samedi avant Dimanche 20H00.
 → **DEFAVORABLE.**
-  **Vœu N°38 :** Permettre à des joueur(eu)s des catégories Cadettes et Juniors d'atteindre le Haut-Niveau par le biais d'équipes évoluant en Championnats Fédéraux.
 → **DEFAVORABLE.**

XVIII) PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE (G. MARTIN)
--

18.1. Proposition N°1 :

Pour chaque rencontre, l'entraîneur devra remplir la feuille de composition d'équipes suivant le modèle élaboré par la CCA.

→ Adoptée à l'unanimité.

Sera également disponible sur le site Internet de la FFVB.

18.2. Proposition N°2 :

Alignement de la grille de remboursement des déplacements des arbitres sur la saison sportive (voir Proposition N°10 de la CCF).

→ Adoptée à l'unanimité.
18.3. Proposition N°3 :

Lors d'un tournoi, l'expulsion ou la disqualification d'un(e) joueur(se) impliquera sa suspension automatique prononcée par l'arbitre possédant le grade le plus élevé. Cette suspension sera également notifiée sur la feuille de match de l'éventuelle 2^{ème} rencontre des clubs concernés.

→ Adoptée à l'unanimité.
18.4. Proposition N°4 :

Révision de la distance maximale parcourue par les arbitres lors des premières phases des Coupes de France Seniors.

→ Adoptée à l'unanimité. Pas plus > à 150 kms aller.

18.5. Proposition N°5 :

Notation dans la case « remarques » du moment (set, score) où une demande de réserve est posée par un Capitaine d'équipe.

Interventions :

MM. CHARPENTIER (Lorraine), GUEVENOUX (Provence).

→ Adoptée à l'unanimité. La réclamation pourra être apposée dans la case « remarques » ou sur une feuille à part dûment signée. La procédure sera précisée dans le BFI Arbitrage.

**XIX) VŒU CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE
(G. MARTIN)**



Vœu N°39 :

Retour à un rythme annuel de la réunion des Présidents de CRA.

Interventions :

MM. COMBE (Limousin) et SETRUK (Auvergne).

→ **AVIS DEFAVORABLE CONFIRME.**

Voix en séance : 3450

Favorable : 949
Défavorable : 1999
Abstentions : 502

Favorable : ALSACE (1) – AUVERGNE (2) – BRETAGNE (3) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (2) – LA REUNION (3) – LORRAINE (3) – MIDI-PYRENEES (1) – BASSE-NORMANDIE (2) – HAUTE-NORMANDIE (3)

Défavorable : ALSACE (2) – BOURGOGNE (2) – CHAMPAGNE-ARDENNE (2) – COTE D'AZUR (3) – FLANDRES (3) – FRANCHE-COMTE (1) – ILE DE FRANCE (3) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (1) – MIDI-PYRENEES (2) – PAYS DE LA LOIRE (3) – PICARDIE (2) – POITOU-CHARENTES (3) – PROVENCE (3)

Abstentions : AQUITAINE (3) – RHONE-ALPES (3)

Non votants : CENTRE (3) – GUADELOUPE (1) – GUYANE (2)

→ **Adoptée à la majorité.**

Le Président suggère que les arbitres s'engagent à créer une Association Nationale des Arbitres qui pourrait être un interlocuteur de qualité vis-à-vis de la FFVB et de la CCA.

**XX) PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET
REGLEMENTS (G. MEYER)**

20.1. Proposition N°1 :

Règles de participation dans les différentes divisions nationales.

Interventions :

MM. AMINTAS (Bretagne), BOISSEAU (Pays de la Loire), DERVIEUX (Aquitaine), FLANDIN (Provence), GLAIVE (Rhône-Alpes), GUEVENOUX (Provence), HIRTH (Alsace), HUBY et RONDEAU (Administrateurs Fédéraux), LARZUL (Ile de France).

L'ensemble des réflexions ne pouvant déboucher aujourd'hui sur des propositions concrètes, il est décidé de surseoir à l'ensemble des éléments de cette proposition et d'en rester à la situation de la saison 2003/2004. Une mise à l'étude par le biais d'un groupe de travail sera animé par le Président de la CCSR → présentation AG 2005.

→ **Adoptée à l'unanimité.**

20.2. Proposition N°2 :

Dans les compétitions Espoirs et Juniors, impossibilité de faire évoluer des joueurs à contrat PRO ou Aspirant (contrat ou convention). Peuvent évoluer → 1 étranger FIVB (sans contrat/Amateur) et 2 mutés.

Interventions :

MM. BOURREAU et LARZUL (Ile de France).

→ **Adoptée à l'unanimité.**

20.3. Proposition N°3 :

Article 29 des Règlements Généraux.

Le licencié français ou étranger pouvant évoluer en Championnats Seniors qui bénéficiera d'une création de licence homologuée après la 1^{ère} journée des matches « retour » de la 1^{ère} phase ne pourra pas évoluer dans les championnats de France (N1, N2 et N3) pour la saison en cours.

Interventions :

MM. ABIDA (Lorraine), AIMON (Poitou-Charentes), GLAIVE (Rhône-Alpes), HIRTH (Alsace), MELJAC (Languedoc-Roussillon).

Voix en séance : 3424

Pour : 2484
Contre : 940
Abstentions : 0

Contre : ALSACE (3) – LORRAINE (3) – PAYS DE LA LOIRE (3) – RHONE-ALPES (3)

→ **Adoptée à la majorité.**

20.4. Proposition N°4 :

Création possible d'une association particulière départementale rassemblant des jeunes (jusqu'à Minimes), Loisirs, Beacheurs. Les compétences de cette association seront définies dans le Règlement Intérieur du Comité Départemental.

Interventions :

MM. AIMON (Poitou-Charentes), BOISSEAU (Pays de la Loire), CHARPENTIER (Lorraine), GUEVENOUX (Provence), HIRTH (Alsace), MELJAC (Languedoc-Roussillon).

La notion d'incorporer des dirigeants dans cette association est repoussée.

→ **Adoptée à l'unanimité.**

<p>XXI) VŒU CONCERNANT LA COMMISSION CENTRALE MEDICALE (R. GOUX)</p>

Avant d'examiner le vœu concernant la Commission Centrale Médicale, Mr GOUX (Président de la CCM) fait le point sur l'activité de sa Commission.

Thèmes principaux :

- ☞ Rédaction du Règlement Médical en cours,
- ☞ Gérer au mieux « médicalement » la surcharge des compétitions pour les sportifs de Haut-Niveau,
- ☞ Le problème des surclassements,
- ☞ La préoccupation quotidienne de la lutte contre le dopage malgré la baisse du nombre de dopés (2,2% en 2003/2004 au lieu de 3,8% en 2002/2003).



Vœu N°40 :

Au niveau départemental, possibilité pour un Benjamin ou une Benjamine d'évoluer en Cadet ou Cadette.

→ **AVIS DEFAVORABLE.**

<p>XXII) PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI (JC BADIN)</p>

22.1. Proposition N°1 :

Article 63 des Règlements Généraux – Equivalences

Intervention :

Mr MELJAC (Languedoc-Roussillon).

→ **Adoptée à l'unanimité.**

22.2. Proposition N°2 :

Article 64 des Règlements Généraux : Formation Continue

→ **Adoptée à l'unanimité.**

22.3. Proposition N°3 :

Article 65 des Règlements Généraux : Diplôme d'Entraîneur Professionnel de Volley-Ball (DEPVB).

Interventions :

MM. GUEVENOUX (Provence), LARZUL (Ile de France), MARCOUL (Midi-Pyrénées), SCHMITT (Directeur Technique National Adjoint)

L'Assemblée se heurte aux délais de formation.

Voix en séance : 3195

Pour : 1108
 Contre : 1550
 Abstentions : 537

Pour : ALSACE (3) – AUVERGNE (2) – COTE D'AZUR (3) – FLANDRES (3) – FRANCHE-COMTE (1) – LORRAINE (3) – HAUTE-NORMANDIE (3) – POITOU-CHARENTES (3) – RHONE-ALPES (1)

Contre : AQUITAINE (3) – BRETAGNE (3) – CHAMPAGNE-ARDENNE (2) – ILE DE FRANCE (3) – LANGUEDOC-ROUSSILLON (3) – MIDI-PYRENEES (3) – PROVENCE (3)

Abstentions : PAYS DE LA LOIRE (3) – RHONE-ALPES (2)

Non votants : BOURGOGNE (2) – CENTRE (3) – GUADELOUPE (1) – GUYANE (2) – LA REUNION (3) – BASSE-NORMANDIE (2) – PICARDIE (2)

→ Refusée à la majorité.

A l'issue de ce vote, JC BADIN démissionne de son poste de Président de la Commission Centrale des Educateurs et de l'emploi, ne s'estimant plus en phase avec la position de l'Assemblée Générale.

XXIII) PROPOSITIONS DU SECTEUR BEACH (JP FLEUTIAUX)**23.1. Proposition N°1 :**

Création d'une nouvelle licence de base à option sportive, dont la pratique du Beach Volley.

→ Il s'agit d'éléments de réflexions → Mise à l'étude dans le cadre d'une réflexion générale.

23.2. Proposition N°2 :

Création de compétitions pour les catégories de jeunes.

→ Il s'agit d'éléments de réflexions → Mise à l'étude dans le cadre d'un plan de développement.

XXIV) PROCHAINES ASSEMBLEES GENERALES

- 24.1. L'Assemblée Générale Elective pour l'olympiade 2005/2008 se déroulera le Samedi 20 Novembre 2004 à Paris.
- 24.2. La 65^{ème} Assemblée Générale 2005 se déroulera à Toulon les 26, 27 et 28 Mai ou 3, 4 et 5 Juin 2005 au Palais des Congrès Neptune.
- 24.3. La 66^{ème} Assemblée Générale 2006 se déroulera dans la Ligue du Centre fin Mai ou début Juin 2006.
- 24.4. La Ligue des Pays de la Loire se positionne pour 2007.

XXV) CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président J. SHAW remercie l'Assemblée pour l'attention portée aux travaux de ce Congrès depuis avant-hier. Il remercie JP MELJAC et toute son équipe pour la qualité de leur organisation et souhaite un bon retour à tous.

Séance levée à 13H20.

Le Directeur Exécutif et Comptable,
Secrétaire de Séance

T. MESSINA

Le Président de la FFVB,

J. SHAW

Le Président de la Commission de Contrôle,
Président de la CFA

A. FROGER

Le Secrétaire Général,

P. BEUCHET

Le Secrétaire Général Adjoint,

G. MEYER

L'ensemble des minutes reste à la disposition des Présidents de Ligue jusqu'à l'adoption de ce procès-verbal à l'ouverture de l'Assemblée Générale Elective.

Toute demande, nécessairement motivée, doit être adressée au Directeur Exécutif et Comptable.

